

2012-4472
2013-04-17

MARKS

TECHNICAL 2,4-DB Butyl Ester

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

Liquide

AVERTISSEMENT



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE: 2,4-DB 76,6%
(sous forme d'ester de Butyle)

N° D'HOMOLOGATION. 19327 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET 204 Litres

Fabricant:

Nufarm UK Limited
Wyke Lane, Wyke Bradford
West Yorkshire BD12 9EJ
Angleterre UK
Téléphone: (0) 1274 691234
Téléfax: (0) 1247 691176
Code international + 44

Agent au Canada:

Nufarm Agriculture Inc.
Suite 350, 2618 Hopewell Place NE
Calgary, Alberta T1Y 7J7
Canada
Téléphone: 403-253-8471

MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un herbicide homologué selon la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS:

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

NOCIF EN CAS D'INGESTION

ÉVITER DE RESPIRER LES VAPEURS OU LE CONTACT AVEC LE PEAU ET LES YEUX.

PREMIERS SOINS

YEUX – En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

PEAU OU VÊTEMENTS – Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION – Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade.

ENTREPOSAGE: Garder dans l'emballage original. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, bien aéré. Garder à l'écart des semences, de la nourriture pour animaux, des engrais et autres pesticides. Tenir à l'écart du feu, des flammes ou autres sources de chaleur.

ÉLIMINATION:

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INSTRUCTIONS DE NETTOYAGE:

Couvrir le déversement avec un produit absorbant de type industriel ou avec de la sciure. Collecter les balayures et les placer dans un récipient étiqueté pour l'élimination sûre. Éviter l'entrée du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.